
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 août 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Alain Dufort, Directeur général
Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Geneviève Goudreault, Directrice générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mathieu Legault, Chef de division, Division du soutien aux instances, Service du greffe
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Vana Nazarian, Conseillère associée
Leslie Roberts, Conseiller associé
Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 1249

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 août 2026 en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 1250

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 août 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 1251

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 1252

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Baulne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 34 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21391;

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences)
1	903 360,71 \$
2	678 201,04 \$
3	813 540,70 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 479 020,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc.;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1267157012

CE26 1253

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période de quatre ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 896 502,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21383;
- 3 - d'autoriser une dépense de 779 300,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 584 475,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1264922003

CE26 1254

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre saisons hivernales, les contrats pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont et du Sud-Ouest, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21431 :

Adjudicataire	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (Taxes incluses)
CMS - Entrepreneurs généraux inc.	CDN-117-2630	8 999 704,92 \$
CMS - Entrepreneurs généraux inc.	CDN-122-2630	19 596 782,80 \$
175784 Canada inc. (Bricon)	CDN-123-2630	20 968 089,50 \$
Ecovrac 2024 inc.	LAC-102-2630	5 600 680,93 \$
Ecovrac 2024 inc.	LAC-104-2630	4 336 387,43 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	OUT-101-2630	11 497 499,98 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	S-O-105-2630	7 636 179,60 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	S-O-106-2630	13 141 353,68 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 4 588 833,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'autoriser une dépense de 13 766 501,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de CMS - Entrepreneurs généraux inc., 175784 Canada inc., Ecovrac 2024 inc., Pépinière Michel Tanguay inc. et 9055-0344 Québec inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1268788004

CE26 1255

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 10 ans, par laquelle Aréo-Feu ltée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des appareils de protection respiratoire isolants autonomes, incluant leurs composantes, accessoires, services connexes, l'entretien ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange, dans le cadre d'un appel d'offres regroupé réalisé en vertu d'une entente intermunicipale avec la Ville de Longueuil (CE26 1027), pour une somme maximale de 21 855 393,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21409;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 278 309,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 278 309,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement d'Aréo-Feu ltée;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1263838006

CE26 1256

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de suppression de l'île-Bizard, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 4 772 277,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2611-194601-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 715 841,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 238 613,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1267696001

CE26 1257

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction pour l'unité de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8b), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 127 984 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2548-188999-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 6 399 200 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1265606001

CE26 1258

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire AtkinsRéalis Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels relatifs au projet de construction de la phase II du poste électrique 315 kilovolts à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de sept ans, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 3 955 484,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21317;
- 3 - d'autoriser une dépense de 197 774,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de AtkinsRéalis Canada inc.;

- 5 - d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, sans dépense additionnelle;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1262884001

CE26 1259

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, regroupement de firmes composé de AtkinsRéalisation Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour la surveillance des travaux de construction de l'unité de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans, soit pour une somme de 9 535 338,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21326;
- 3 - d'autoriser une dépense de 476 766,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement du regroupement de firmes composé de AtkinsRéalisation Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1262742001

CE26 1260

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures et des aménagements ainsi que pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal sur les rues William entre la rue Ann et le boulevard Robert-Bourassa et de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William, incluant l'ajout de travaux d'éclairage sur les rues William et Ottawa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 202 774,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 518601;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 130 416,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 2 008 930,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1267231034

CE26 1261

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à CCxA pour les services professionnels requis en vue du retour de l'installation artistique 18 Nuances de gai, incluant une licence d'exposition, dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est dans le Village, pour une période de 10 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 984 996,39 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 juillet 2026;
- 2 - d'approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de CCxA;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1267736001

CE26 1262

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 888 De Maisonneuve Fiducie Commerciale, représentée par Busac inc., pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} février 2027, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'unité métro du Poste de quartier 50 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 4 836 594,23 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1268042002

CE26 1263

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis fiduciaire commerciale, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, des espaces aux 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e étages de l'immeuble situé au 855, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 111 390 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 43 678 781 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 114 542 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration soit 76 132 \$ (66,5 %) relevant de la compétence locale et 38 410 \$ (33,5 %) de compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 4 - d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 2 519 917 \$, net de ristourne, pour 2027;
- 5 - d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 1 618 202 \$, net de ristourne, pour 2028;
- 6 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 665 000 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 839 160 \$ (50,4 %) relevant de la compétence locale et 825 840 \$ (49,6 %) de la compétence d'agglomération, vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, afin de réaliser l'ensemble des déménagements des employés du parc immobilier de la Ville;
- 7 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 1 400 000 \$, net de ristourne, pour 2027, vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1264069003

CE26 1264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la première convention modifiant le bail conclu le 25 septembre 2025 (CG25 0593) entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal, afin de modifier la clause 4.5 portant sur l'allocation monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention de modification;
- 2 - d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 22 500 000 \$, net de ristourne, pour la durée du bail de 23 ans afin de permettre l'utilisation de l'allocation monétaire offerte par la Société d'habitation et de développement de Montréal pour les travaux de réaménagement de l'édifice Chaussegros-de-Léry exécutés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, lesquels sont remboursables par la Société d'habitation et de développement de Montréal;

- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1264069004

CE26 1265

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, pour la planification et la coordination des activités de la Semaine québécoise de réduction des déchets du 19 au 25 octobre 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1265796004

CE26 1266

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à J.A. Larue inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux colmateuses mécanisées pour nids-de-poule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 710 419,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21476;
- 2 - d'autoriser une dépense de 71 041,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de J.A. Larue inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1260431007

CE26 1267

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Globocam (Montréal) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de quatre camions 6 x 4 avec boîte à asphalte basculante isolée et chauffante, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 592 638,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21464;
- 2 - d'autoriser une dépense de 159 263,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1260431008

CE26 1268

Attendu que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

Attendu que les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

Attendu que les membres du comité exécutif s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des projets;

Attendu que le coût du projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 2 100 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est de 350 000 \$;

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt des demandes d'aide financière, confirmer sa contribution financière aux projets et autoriser un(e) de ses représentants à signer cette demande;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la présentation de la demande d'aide financière pour le projet de sécurisation de l'intersection du boulevard Rosemont et de la 13^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2 - de confirmer avoir lu et compris les modalités d'application des deux programmes;
- 3 - de confirmer son engagement à faire réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 4 - de certifier que le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1267556001

CE26 1269

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE26 1006;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 6 599 000 \$, net de ristourne et de subvention, en provenance du Programme décennal d'immobilisations du Service de la culture, des sports et des loisirs vers l'arrondissement de Saint-Léonard, pour compléter les travaux d'aménagement du terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert ainsi qu'un transfert des crédits autorisés afférents à l'arrondissement pour un total de 6 691 074,76 \$, net de ristournes, requis pour la poursuite du projet;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1269941004

CE26 1270

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente relativement aux modalités de paiement à la Ville par l'Association de bienfaisance et de retraites des policiers et policières de la Ville de Montréal d'une somme de 38 739 187 \$, à titre d'intérêts et indemnité additionnelle accordés par la Cour supérieure dans un jugement daté du 20 février 2026;
- 2 - d'autoriser la directrice des Relations de travail et négociatrice en chef du Service des ressources humaines à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1263302003

CE26 1271

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 30 juin 2026 - Volet municipal;

- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2026 comparé avec le 30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1263074003

CE26 1272

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 30 juin 2026 - Volet agglomération;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2026 comparé avec le 30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1263074004

CE26 1273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de dos d'âne sur des rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1267901002

CE26 1274

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 1 892 000 \$ aux villes liées ci-après désignées, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles, dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale pour appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Nom de l'organisme	Somme de Contribution ATCL
Beaconsfield	96 000 \$
Côte-Saint-Luc	112 000 \$
Dollard-des-Ormeaux	528 000 \$
Kirkland	80 000 \$
Montréal-Ouest	32 000 \$
Pointe-Claire	600 000 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	112 000 \$
Westmount	332 000 \$
Total	1 892 000 \$

- 2 - d'approuver la convention de subvention financière entre les Villes de Montréal et de Pointe-Claire, remplaçant la convention approuvée par la résolution CG26 0382;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1269918003

CE26 1275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 22 septembre 2031, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des entrepreneurs et des fournisseurs prévus à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01), à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1265317006

CE26 1276

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 22 septembre 2031, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption et à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (18-038), conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1265317005

CE26 1277

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 17, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner les secteurs « De l'avenue Lacombe au chemin Queen-Mary », et de déterminer la période des travaux majeurs dans ces secteurs;
- 2 - d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 18, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner les secteurs « De la rue Paxton à la rue William », et de déterminer la période des travaux majeurs dans ces secteurs;
- 3 - d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 19, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner les secteurs « Rue de Champlain de la rue Gareau à la Dansereau », et de déterminer la période des travaux majeurs dans ces secteurs;
- 4 - d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 20, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner les secteurs « De l'avenue Querbes à la rue Tolhurst », et de déterminer la période des travaux majeurs dans ces secteurs.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1269861007

CE26 1278

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), l'ordonnance numéro 24, jointe au dossier décisionnel, afin d'actualiser les loyers de référence pour 2026;
- 2 - d'autoriser trois organismes dont les prêts cautionnés par la Ville font l'objet d'un renouvellement hypothécaire à utiliser leurs réserves de gestion hypothécaire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1265687002

CE26 1279

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) (RCG 26-011), l'ordonnance numéro 1, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Guy » aux fins de l'application du règlement, à partir du 26 août 2026, pour la période des travaux allant du 15 juin 2026 au 30 avril 2028;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) (RCG 26-011), l'ordonnance numéro 2, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « De Champlain - Sainte-Catherine Est » aux fins de l'application du règlement, à partir du 26 août 2026, pour la période des travaux allant du 8 septembre 2026 au 16 avril 2028;
- 3 - d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) (RCG 26-011), l'ordonnance numéro 3, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Rosemont » aux fins de l'application du règlement, à partir du 26 août 2026, pour la période des travaux allant du 15 juin 2026 au 22 mars 2027;
- 4 - d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) (RCG 26-011), l'ordonnance numéro 4, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Querbes - Phase 1 » aux fins de l'application du règlement, à partir du 26 août 2026, pour la période des travaux allant du 13 avril 2026 au 30 mai 2027;
- 5 - d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) (RCG 26-011), l'ordonnance numéro 5, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Jean-Brillant » aux fins de l'application du règlement, à partir du 26 août 2026, pour la période des travaux allant du 25 septembre 2025 au 1^{er} juin 2027;
- 6 - d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) (RCG 26-011), l'ordonnance numéro 6, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Papineau - Des Carrières » aux fins de l'application du règlement, à partir du 26 août 2026, pour la période des travaux allant du 25 juin 2025 au 1^{er} juin 2028.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1265531003

CE26 1280

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 375 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1269767001

CE26 1281

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Pointerolles » la nouvelle place aménagée dans l'emprise de l'avenue Coloniale, entre les rues Elmiro et Demers sur une partie du lot numéro 1 618 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1264521011

CE26 1282

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 720-132, adopté le 15 juin 2026 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1268845007

CE26 1283

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements 2641, 2637, 2637-1, 2638, 2639, 2636 et 2644 adoptés le 11 mai et le 28 juillet 2026 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc;

- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1260136006

CE26 1284

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1266750001

CE26 1285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter, avec changements, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec », conformément au paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1265092002

CE26 1286

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Vincent Guimont Hébert à titre de directeur du Biodôme, au sein du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, dans l'échelle salariale FM11 à la date convenue entre les parties et ce, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1268044006

CE26 1287

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Bilan annuel 2025 - Évaluation de rendement des adjudicataires (ERF) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1269587001

CE26 1288

Il est

RÉSOLU :

de déposer aux prochaines assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération le documentintitulé « Rapport annuel 2025 - Respect des dispositions du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1269587002

Levée de la séance à 9 h 54

70.001

Les résolutions CE26 1249 à CE26 1288 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville